



Prescription de dette credit auto

Par **jostbr**, le **12/12/2011** à **22:42**

Bonjour,

Je vous remercie de votre temps, j'ai souscrit à un credit auto en il y a maintenant 20 ans, pour une somme de 7500 fr à l'époque, quelques mois plus tard je n'avais plus de travail.

J'ai réglé quelques créances, ensuite ayant un enfant et seule je n'ai pas pu continuer, j'ai fait la morte pendant 5 ans, ils m'ont retrouvés (ou moi qui les ai contacté, je ne sais plus). J'ai mis en place un dossier de surendettement qui a durée une première fois 5 ans et j'en ai remis un en place ensuite pendant 6 ans. En 2009 mon dossier c'est arrêté, et il me réclame une somme de 6700 euros, j'ai reçu le 28 novembre 2011 une lettre d'huissier me demandant de m'acquitter de cette dette dans les 8 jours, que dois je faire ne pas leur répondre ou trouver un arrangement sachant que j'avais déjà essayé et que je ne peux que leurs donner 200 euro par mois. Dotant plus que j'ai fait un crédit de 7500 fr et je me retrouve avec une dette en remboursé de 6700 euro.

Merci de me répondre

jostbru

Par **Tisuisse**, le **13/12/2011** à **07:15**

Bonjour,

La lettre que vous avez reçue émanait-elle bien d'un huissier ou était-elle envoyer par une

société de recouvrement ? Etait-ce en courrier simple ou en recommandé avec accusé réception ?

En attendant vos réponses, lisez ceci :

http://www.experatoo.com/information-du-consommateur/societes-recouvrement_73116_1.htm

Bien cordialement.

Par **Tisuisse**, le **13/12/2011** à **11:56**

jostbr a écrit ce jour :

Bonjour Tisuisse,

Merci pour votre réponse, oui c'est une société de recouvrement, je vais faire ce que vous me dites et cela fait deux ans que je n'ai plus de nouvelle de SOFINCO.

Cordialement

Merci de ne répondre que sur la file de discussion et non sur une autre file. Pour ce faire, la fonction REpondre est à votre service.